



**PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL
2019-2024**

TROISIEME ACTUALISATION

ADOPTÉE PAR LE COLLEGE COMMUNAL
Séance du 16 juin 2023

La présente actualisation, par le Collège, du Programme stratégique transversal 2019-2024 est effectuée conformément à l'article L1123-27 §2 alinéa 6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Elle fait suite aux actualisations du 29 décembre 2021 et du 3 juin 2022.

Le Collège communal tient à remercier l'ensemble des services communaux, emmenés par la Direction générale, ayant pris part à la présente actualisation et qui sont les principaux acteurs de la vie et de la mise en œuvre du PST.

Table des matières

CHAPITRE Ier. CONTEXTE DE L'ACTUALISATION DU PST	4
Section 1 ^{ère} . Le PST dans les communes wallonnes – Rappels généraux.....	4
Section 2. Actualisation d'un PST - Rappels généraux	5
Section 3. Structure et périmètre du PST 2019-2024.....	6
Section 4. Précédentes actualisations du PST 2019-2024.....	6
CHAPITRE II. ACTUALISATION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS DU PST	7
Section 1 ^{ère} . Organisation et raison d'être de l'actualisation.....	7
Section 2. Actualisation de l'objectif stratégique 1.1. « Etre une commune où le vivre-ensemble est une réalité pour tous »	7
1.1.2. Objectif opérationnel "L'enfance, l'instruction et la jeunesse - accueillir, former, sensibiliser et émanciper."	7
1.1.3. Objectif opérationnel « Encourager la pratique sportive à tout âge »	8
1.1.5. Objectif opérationnel « Assurer le développement culturel sous toutes ses formes »	9
Section 3. Actualisation des actions de l'objectif stratégique « Investissements stratégiques communaux subsidiés »	12
CHAPITRE III. CONCLUSION	15

CHAPITRE Ier. CONTEXTE DE L'ACTUALISATION DU PST

Section 1^{ère}. Le PST dans les communes wallonnes – Rappels généraux¹

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation définit le programme stratégique transversal (PST) comme « *un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition* » (art. L1123-27 §2 al. 2).

L'adoption d'un PST est obligatoire pour les communes wallonnes depuis l'actuelle mandature.

Démarche de gouvernance locale, le PST est donc un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation. Le PST prend appui sur le programme de politique générale du Collège communal (la déclaration de politique communale) qu'il va décliner en réelle programmation stratégique.

Avec le PST, la commune dispose d'un outil transversal qui doit lui permettre, en un seul document, d'avoir une vue d'ensemble de ses politiques et des actions qu'elle mène dans toute une série de domaines.

Deux grands volets sont présents dans un PST:

- 1) Un volet interne : il vise l'organisation interne de la commune et des services communaux. Ce volet est essentiel. En effet, la commune, c'est d'abord une organisation au service des citoyens et des entreprises. La qualité du service public communal passe par la qualité de son personnel et de ses processus internes.
- 2) Un volet externe : il vise le développement des politiques communales. Ce volet précise les différentes actions que la commune entreprend dans tous les domaines de l'action communale. Ainsi, elle peut y décider d'objectifs stratégiques et d'actions dans les différents domaines d'actions politiques qu'elle a décidé d'investir sur sa mandature.

Le PST s'appuie sur le binôme "autorité politique/administration" et souhaite donner un rôle actif à chacun. L'UVCW présente synthétiquement ainsi qu'il suit le rôle de chacun :

¹ La présente section s'inspire fortement de la fiche « *Le PST: programme stratégique transversal communal* » de l'Union des villes et communes de Wallonie (disponible sur <https://www.uvcw.be/focus/fonctionnement/art-2464>).

<i>Administration</i>	<i>Autorité politique</i>
<i>Constat</i> : analyse SWOT (analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces de la commune tant au niveau interne qu'externe)	Constat: analyse SWOT (analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces de la commune tant au niveau interne qu'externe) et prise de connaissance de l'analyse de l'administration
L'administration pourrait faire des propositions au politique, tout en restant toujours bien consciente que la définition de la stratégie appartient à l'autorité politique élue.	Objectifs stratégiques (décide)
Objectifs opérationnels (l'administration en propose au collègue)	Objectifs opérationnels (décide)
Actions (propose au collègue)	Actions (décide)
Indicateurs (propose des d'indicateurs pertinents au vu de sa connaissance du terrain)	Indicateurs: les questions à se poser (à quoi l'autorité politique doit-elle être attentive?)
Collecte des résultats	Suivi et prise de connaissance
Tableau de bord	Suivi et prise de connaissance
Evaluation (la réalise)	Evaluation (arrête les principes d'évaluation) et prend connaissance de l'évaluation réalisée

Le PST est un document de politique communale. Ligne de conduite propre à l'autorité locale, le PST liera politiquement l'équipe en place. L'électeur en sera le seul censeur. Il n'est donc pas soumis à une quelconque tutelle de la Wallonie.

Deux dernières remarques générales importantes :

- importance de la souplesse du PST afin que celui-ci ne devienne jamais un carcan ou un impératif stérile pour l'autorité locale ;
- le PST ne doit pas tout régler dans les moindres détails; il doit rester global, de manière à ce que les actions puissent s'ajuster à la stratégie. Il reprendra des actions mais ne déclinera pas celles-ci en tâches et en phases d'exécution (sous peine de devenir complètement illisible).

Section 2. Actualisation d'un PST - Rappels généraux

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation dispose : « *Le programme stratégique transversal peut être actualisé en cours de législature* » (article L1123-27 §2 alinéa 6).

Le législateur ne précise pas davantage cette faculté laissée au Collège. Le but est évidemment que le PST colle le plus possible aux réalités vécues et puisse évoluer au gré des situations que rencontre la commune.

L'autonomie communale joue ici, comme lors de l'élaboration et de l'évaluation du PST (sous quelques réserves), à plein.

Section 3. Structure et périmètre du PST 2019-2024

Le PST 2019-2024 de la commune de Saint-Nicolas comporte un volet externe et un volet interne.

Lors de l'élaboration du PST, plusieurs choix ont été posés, qui restent de mise dans le cadre de la présente actualisation :

- le PST ne reprend pas toute l'activité communale : il reprend les grands projets et actions stratégiques et non la « vie quotidienne » de l'administration communale ;
- le PST comprend donc, comparativement à d'autres communes, un nombre d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions plus resserré ;
- le PST intègre d'autres plans communaux, que ce soit totalement et explicitement (déclaration du logement, plan de cohésion sociale etc.), ou partiellement et implicitement (Agenda 21, Plan d'actions pour l'énergie durable et le climat etc.) ;
- le PST est aussi matrice pour des plans futurs, qui y seront donc intégrés, comme le plan communal de mobilité.

Section 4. Précédentes actualisations du PST 2019-2024

Le PST communal 2019-2024 a déjà été actualisé à deux reprises.

Une première actualisation, faisant suite à l'évaluation obligatoire de mi-mandature, a eu lieu le 29 décembre 2021. Il s'agissait alors de tenir compte de cette évaluation en adaptant, supprimant ou ajoutant certaines actions. De même, la pandémie de COVID-19 et ses conséquences diverses (économiques, budgétaires, sociales etc.) ont fortement impacté le PST. Cette actualisation, voulue prudente dans ce contexte, s'est traduite par le fait que :

- Seules deux actions ont été supprimées ;
- Une action a été profondément remaniée ;
- Cinq actions nouvelles ont été introduites.

La deuxième actualisation a eu lieu le 3 juin 2022. Il s'agissait alors de procéder à une actualisation afin d'intégrer dans le PST la liste des investissements dans le cadre du plan d'investissement communal (PIC) 2022-2024 et celle des investissements dans le cadre du plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité 2022-2024 (P.I.M.A.C.I.). Un objectif a été renommé et une action introduite.

CHAPITRE II. ACTUALISATION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS DU PST

Section 1^{ère}. Organisation et raison d'être de l'actualisation

Le Collège communal est chargé, par le décret, d'adopter le PST et, par conséquent, de l'adapter. Pour ce faire, le législateur consacre pleinement l'autonomie communale.

Le PST peut être actualisé au cours de la mandature. Le Collège a estimé qu'il était opportun de procéder à une actualisation du PST, un an avant son évaluation de fin de mandature. Ainsi, il est possible de coller au plus près des évolutions de terrain et d'intégrer certains nouveaux aspects de l'action communale. Sauf évènement imprévu, il devrait s'agir de l'ultime adaptation de la mandature.

Bien que le législateur ne prévoit pas d'office la communication au Conseil des actualisations du PST, il a semblé primordial au Collège de veiller à la bonne information des conseillers communaux et de la population : la présente actualisation sera présentée aux membres du Conseil communal, pour prise de connaissance, dans le cadre d'une séance publique du Conseil communal. Elle sera également, de même que la version coordonnée du PST 2019-2024, publiée sur le site internet communal.

Seules les actions modifiées ou introduites sont reprises dans le présent rapport. La version coordonnée du PST, préalable à la présente actualisation, ainsi que l'évaluation de mi-mandature et les actualisations antérieures sont disponibles sur le site internet communal : <https://www.saint-nicolas.be/ma-commune/vie-politique/imaginer-demain/programme-strategique-transversal-pst>.

Section 2. Actualisation de l'objectif stratégique 1.1. « Etre une commune où le vivre-ensemble est une réalité pour tous »

1.1.2. Objectif opérationnel "L'enfance, l'instruction et la jeunesse - accueillir, former, sensibiliser et émanciper."

1.1.2.6. SENSIBILISER LES ÉLÈVES DES ÉCOLES COMMUNALES À L'ALIMENTATION SAINE ET À LA NATURE

Actualisation de l'action 1.1.2.6.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Audrey HOFMAN

Référent opérationnel : Annette ERLER – Service instruction et accueil temps libre (en collaboration avec le service de l'environnement et le PCS)

L'action comprend un axe « Etude de la végétalisation des cours de récréation afin d'offrir un environnement plus vert donc plus sain à nos élèves avec comme objectif concret de disposer d'une école pilote d'ici 2024 ». Compte tenu des travaux structurels importants à effectuer dans les écoles, notamment afin de garantir une bonne performance énergétique et donc moins d'émissions de gaz à effet de serre, il est préférable de se concentrer sur l'aspect bâtiment dans un premier temps, en supprimant cet axe de l'action. En effet, il serait inutile d'aménager des cours qui seraient ensuite abimées ou détruites par des travaux de grande ampleur.

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

En partenariat avec les services de l'Environnement et du Plan de Cohésion Sociale, ainsi que les différentes ASBL concernées, il s'agit en l'espèce d'encourager l'échange et l'apprentissage en matière d'alimentation saine et d'importance de la protection de la nature et des espaces verts par la réalisation des actions suivantes :

- *Installation de « jardins » dans les écoles Botresses, Halage, Tout Va Bien en collaboration avec le service de l'environnement ;*
- *Participation au projet pilote pour les collations saines (soupe) de l'école de la Coopération, dont l'extension aux autres écoles sera étudiée en fonction des possibilités ;*
- *Participation à l'opération « fruits et légumes à l'école » pour l'école des Botresses, dont l'extension aux autres écoles sera étudiée en fonction des possibilités ;*
- *Organisation d'animations (visite du jardin partagé du PCS ; promotion d'une alimentation saine, ...).*

1.1.3. Objectif opérationnel « Encourager la pratique sportive à tout âge »

1.1.3.4. (RÉ)AMÉNAGER LES SITES SPORTIFS COMMUNAUX

Actualisation de l'action 1.1.3.4.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Arnaud MATHY

Référent opérationnel : Giovanni DOLCE – Service des sports

L'action comprend un axe « finaliser l'agrandissement du stade du Bonnet, intégrant de nouveaux vestiaires (en attente de subsides), des locaux administratifs et une conciergerie, ainsi que l'étude d'implantation d'un éclairage leds ». Si une promesse de subside wallonne a bien été faite à la commune, l'augmentation des coûts des matériaux a entraîné une telle hausse de la part communale non subsidié que ce projet a été abandonné, afin de permettre de concentrer les moyens communaux sur le bâti existant, notamment le hall omnisports. Il s'agit donc ici d'adapter le PST en conséquence.

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

L'action vise à

- *aménager le site Pasteur tant en indoor qu'en outdoor (exemple: installation d'une aire multi-jeux) ainsi que la rénovation progressive du hall omnisports.*
- *optimiser la maintenance du stade de Buraufosse par la rénovation du vestiaire des arbitres (premier semestre 2019).*
- *remplacer le terrain synthétique du Bonnet par le biais d'un revêtement écologique (liège), tant en sous-couche qu'en couche d'amortissement.*

1.1.5. Objectif opérationnel « Assurer le développement culturel sous toutes ses formes »

1.1.5.1. ETOFFER LES MATIÈRES RELEVANT DU PATRIMOINE

Actualisation de l'action 1.1.5.1.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service de la culture

L'action, ambitieuse, est chronophage. Afin d'éviter une dispersion des moyens et des énergies, l'axe « apposition de macarons sur le bâti digne d'intérêt » est supprimée.

En conséquence, l'action est adaptée ainsi qu'il suit :

En écho à l'échevinat créé lors de cette mandature, diverses actions seront menées, à l'image
- d'une scénographie étoffée d'ici fin 2019 à la Maison des Terrils (nouvelles vitrines, centralisation des collections du Laméa...);

- de la mise à l'honneur de la langue wallonne par le biais d'ateliers, de spectacles et d'activités extrascolaires (en collaboration avec le service de l'Instruction ; la labellisation « Ma commune dit oui aux langues régionales » sera par ailleurs étudiée ;

- de l'étude d'un projet de réalisation d'un fond d'archives communales afin de préserver le patrimoine privé des citoyens ayant un intérêt pour la commune, le cas échéant en partenariat avec des fonds d'archives existant ;

- de l'étude d'un projet de création d'un catalogue reprenant le patrimoine communal (artistique, immobilier...).

1.1.5.2. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON DES TERRILS

Actualisation de l'action 1.1.5.2.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service de la Culture

La multitude des projets qui se développe sur le site de la Maison des Terrils, véritable vitrine touristique de la commune, en plus de constituer un site naturel de premier plan, nécessite de compléter le PST, afin d'y intégrer les nouveaux pans de l'action, en cours de développement. Il s'agit notamment des stages nature, de la création d'un espace exposition et de la communication autour du site, illustrant bien la diversité et le dynamisme de cet endroit.

En conséquence, l'action est adaptée ainsi qu'il suit :

L'action vise à accroître l'attractivité du site et à le positionner en tant que pôle culturel, patrimonial, naturel et touristique de la commune, via

- l'acquisition d'audioguides (premier trimestre 2019);*
- des visites guidées;*
- l'accueil des plus jeunes lors de sorties pédagogiques et de stages ;*
- l'installation de panneaux didactiques (en collaboration avec Natagora) ;*
- la création d'une bière à l'effigie des terrils « La Gayette » ;*
- l'élaboration de règlements du site et de ses locaux afin d'en assurer une bonne gestion et de garantir le bon équilibre entre les différentes fonctions du site ;*
- le projet d'installation, en collaboration avec le service des sports et dans le respect de l'environnement, de modules de fitness le long du RAVEL ;*
- l'organisation d'un panel d'activités récurrentes destinées à susciter de l'intérêt pour le site (Fêtons les saisons, Terrils en fête, évènements...);*
- le développement du partenariat avec « La route du feu ASBL », avec pour objectif de créer des contacts avec la Flandre ;*
- Développement des stages nature durant les congés scolaires ;*
- Projet de réaménagement du parking permettant un meilleur accès au site ;*
- la publicité du site et sa communication sur les réseaux sociaux ;*
- Création d'un espace « Expo » dans la partie centrale de la scénographie, dans le but de rendre accessible un espace d'exposition à de jeunes artistes afin de valoriser leur travail et de les faire connaître tout en offrant aux citoyens une ouverture sur la création artistique ;*
- Développement d'un rucher didactique et d'animations « abeilles » pour les écoles.*

1.1.5.4. RENFORCER LES PROJETS CULTURELS PORTEURS DE SENS

Actualisation de l'action 1.1.5.4.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service de la culture

Telle qu'actuellement inscrite au PST, cette action concerne deux projets : « Vis ta culture » et « C'est l'histoire d'un immigré qui... ». Après analyse, cette action doit être réorientée. En effet, en ce qui concerne « Vis ta culture », et bien que ce projet permette de créer des synergies entre les différents services et de susciter des actions citoyennes, les différents partenaires ont initié d'autres projets qui répondent aux attentes actuelles des citoyens. Pour le projet « C'est l'histoire d'un immigré qui... », d'une part, suite au COVID, ce projet s'est essoufflé. D'autre part, d'un point de vue logistique, il s'agit d'un projet qui peut difficilement être reposé dans les mêmes conditions, à moins de l'exporter dans d'autres centres culturels en perdant l'aspect de projet citoyen. En conséquence, ces deux projets ne peuvent être poursuivis en l'état. Il s'indique donc de réorienter cette action vers deux autres projets, également porteurs de sens :

- La mise sur pied d'un pôle d'excellence du travail du bois. Il s'agit de permettre à Saint-Nicolas d'accueillir le Collectif Lutherie dans le bâtiment du site dit « Astérix ». C'est dans le cadre d'une collaboration avec le Centre de la Marionnette, déjà installé dans ces locaux, que se développera un pôle d'excellence du travail du bois, véritable projet novateur en Wallonie ;
- La mise en place de divers événements culturels gratuits ou à moindre coût (concerts, animations diverses, ateliers, fête italienne, Culturmonde...).

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

L'action vise à

- *la mise sur pied d'un pôle d'excellence du travail du bois, regroupant dans un premier temps les ASBL « Centre de la marionnette » et « Collectif Lutherie », sur un même site, mis à disposition par la commune. Il s'agit, pour la commune, de participer concrètement au soutien à la transmission de savoir-faire d'artisanats d'excellence. Des formations et des stages en collaboration avec la commune sont également prévus ;*
- *la mise en place de divers événements culturels gratuits ou à moindre coût (concerts, animations diverses, ateliers, fête italienne, Culturmonde...). Ces projets visent à favoriser le vivre ensemble, la multi culturalité, l'éveil aux différentes formes d'art, l'éducation et l'action citoyenne, l'accès à la culture pour tous.*

1.1.5.6. RÉFORMER LA GESTION DES SALLES COMMUNALES ET LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE LOCALE

Insertion de l'action 1.1.5.6.

Situation : AJOUTEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service de la culture

La commune est arrivée à la conclusion qu'il y avait lieu de revoir la gestion des salles culturelles communales et la gouvernance de la vie associative locale. Actuellement, ces missions sont assurées par l'ASBL communal « Centre culturel de Saint-Nicolas ». L'action consiste en la reprise en gestion « propre » par la commune des salles culturelles communales (gestion des occupations ponctuelles ou plus pérennes), avec la mise en place de la réglementation ad hoc. Elle consiste également dans le maintien d'un lien avec l'associatif saint-clausien, richesse locale, par la création d'un « Forum associatif saint-clausien », qui serait notamment associé aux projets communaux de gestion des salles communales. Ces modifications sont proposées afin de simplifier, de clarifier et de sécuriser le cadre administratif et juridique régissant ces matières, sans impacter négativement les usagers.

En conséquence, une action libellée comme suit est insérée dans le PST :

L'action consiste en la reprise par la commune des activités et missions de l'ASBL Centre culturel de Saint-Nicolas au 1er janvier 2024, en ce compris la gestion des salles qui lui étaient concédées. Pour ce faire, un cadre administratif et financier ad hoc sera mis sur pied avant la fin 2023. Autant que possible, il sera veillé à ce que ce changement n'impacte pas négativement les usagers, au premier rang desquels se trouvent les associations locales. Ainsi, un « Forum associatif saint-clausien » sera mis sur pied, afin de garantir leur association dans l'établissement des règles de gestion des dites salles et, plus globalement, afin de maintenir un espace de dialogue et d'échanges entre la commune et ses partenaires associatifs.

Section 3. Actualisation des actions de l'objectif stratégique « Investissements stratégiques communaux subsidiés »

1.2.6.1. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021

Actualisation de l'action 1.2.6.1.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

L'action est adaptée afin de tenir compte des projets effectivement réalisés dans le cadre du subside et afin d'en simplifier la lecture.

En conséquence, l'action est adaptée ainsi qu'il suit :

L'action vise la réalisation de travaux subsidiés par la Wallonie dans le cadre du plan d'investissement communal 2019-2021 :

- l'amélioration de la rue des Muguets: rénovation complète de la voirie, des éléments linéaires et des trottoirs ;*
- l'égouttage du cimetière de Saint-Nicolas ;*
- l'amélioration de la rue Frédéric Braconier: rénovation complète de la voirie, des éléments linéaires et des trottoirs ;*
- l'amélioration de la rue François Cloes: rénovation et réduction de la largeur des trottoirs (minimum 1,50m) dans le but de créer des parkings permettant de stationner un plus grand nombre de véhicule ainsi que d'aménagements cyclables.*

1.2.6.2. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC) & PLAN D'INVESTISSEMENT MOBILITÉ ACTIVE COMMUNAL ET INTERMODALITÉ (PIMACI) 2022-2024

Actualisation de l'action 1.2.6.2.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

L'action est à adapter afin d'en simplifier la lecture et de tenir compte des priorités fixées.

En conséquence, l'action est adaptée ainsi qu'il suit :

L'action a pour objectif d'intégrer les différents investissements stratégiques communaux que sont le PIC et le PIMACI pour les années 2022 à 2024. Elle vise la réalisation des travaux suivants :

- la réfection de la rue Buraufosse : rénovation de la voirie, des trottoirs et de l'égouttage*
- la liaison cyclo-piéton Ravel ligne 210 vers le site du Bonnet : établissement d'un tapis de béton type Ravel et aménagement des traversées de chaussées.*
- l'aménagement du parking de la rue Pasteur et de son éclairage public : aménagement du parking (stationnement voitures et vélos, plantations, éclairage, cheminement piéton,...) et des trottoirs le bordant avec aménagement conforme de l'arrêt de bus ;*
- l'aménagement « clôture et cheminement » de l'extension du cimetière de Tilleur : création d'allées principales drainantes et d'allées secondaires enherbées.*
- l'éclairage public du parking de la rue Ferrer : rénovation de l'éclairage public du parking*

- *l'amélioration de la rue de l'Indépendance : rénovation de la voirie, des filets d'eau et de l'égouttage*
- *la réfection et aménagement de la rue Aux Cailloux : réfection des trottoirs, remplacement de la couche d'usure et réfection de l'égouttage*
- *la réfection des trottoirs des rues Kennedy et King et l'aménagement sécuritaire du carrefour de ces deux rues : la réfection des trottoirs et des éléments linéaires des rue Président Kennedy et M.L. King et l'aménagement sécuritaire du carrefour de ces deux rues (le profil des rues concernées restera le même après travaux à l'exception du carrefour des deux rues)*
- *la réfection des trottoirs de la rue Murebure : réfection des trottoirs, remplacement des éléments linéaires, purges de fondation et raclage/pose de la voirie*
- *la réfection de trottoirs et l'aménagement cyclo-piéton rue Chantraine : réfection des trottoirs côté n° pairs ainsi que création d'un parking longitudinal avec création d'un cheminement cyclo-piéton côté n° impairs*

CHAPITRE III. CONCLUSION

Une nouvelle fois, le Collège communal a actualisé prudemment, et pour la troisième et sans doute dernière fois de la mandature, son PST 2019-2024.

La prudence de cette actualisation se traduit dans le fait que :

- Aucune nouvelle action n'a été supprimée ;
- 7 actions ont été modifiées ;
- Une nouvelle action nouvelle a été introduite.

Les choix posés en 2019 restent donc pleinement d'actualité et confirment toute leur pertinence. Certains ont été amplifiés, d'autres rééquilibrés afin de tenir compte des réalités de terrain.

Actualisé et tenant compte des nouvelles réalités, le PST 2019-2024 demeurera, pour la fin de cette mandature, la boussole de l'action administrative et l'outil permettant au Collège d'établir ses priorités afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.